

Panorama des Îles Sous-le-Vent

CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES

Principales îles	Bora Bora, Huahine, Maupiti, Raiatea, Tahaa
Superficie émergée	152 km ²
Situation géographique	Pacifique sud ; 200 km de Papeete
Langues parlées	français, tahitien
Monnaie	Franc Pacifique (code ISO 4217 : XPF) 1 000 XPF = 8,38 €
Statut	Subdivision administrative de la Polynésie française

Repères géographiques et historiques

L'archipel des Îles Sous-le-Vent est constitué de cinq îles hautes : Bora Bora, Huahine, Maupiti, Raiatea et Tahaa et de quatre atolls peu peuplés. L'archipel représente le deuxième pôle de peuplement et de développement de la Polynésie française. Cet ensemble s'étend sur 152 km² de terres émergées. Les Îles Sous-le-Vent, situées à 200 km au Nord-Ouest de Tahiti et Moorea, forment avec ces dernières l'archipel de la Société.

D'origine volcanique, les Îles Sous-le-Vent ont un relief assez escarpé et jouissent d'un climat chaud tout au long de l'année, avec une saison des pluies entre novembre et avril.

Première île créée par le dieu Taaroa selon la mythologie polynésienne, Raiatea, communément surnommée l'Île sacrée, porte également le nom maohi de Hawaiki Nui pour être le berceau du peuple polynésien, où les premiers Maoris auraient débarqué sur des pirogues il y a plus de mille ans. Les Îles Sous-le-Vent furent annexées par la France en 1888.

La présence sur l'île lors de la Seconde Guerre mondiale, entre 1942 et 1946, des troupes américaines, qui en font leur base de ravitaillement dans le Pacifique sud, a joué un rôle déterminant dans l'essor de Bora Bora en tant que destination touristique. La piste d'aéroport construite par les américains permet l'ouverture d'une liaison Paris-Bora Bora dès 1958.

Organisation institutionnelle

Un service administratif du Pays, la Circonscription administrative des Îles Sous-le-Vent, centralise le suivi des questions relevant des compétences du Pays. Il est représenté par un administrateur du Pays basé à Uturoa, sur l'île de Raiatea. L'archipel des Îles Sous-le-Vent est représenté par 8 élus sur les 57 membres de l'Assemblée de Polynésie française. D'autre part, le statut d'autonomie de 2004, modifié en 2007, prévoit une collaboration étroite entre les communes et le Pays, qui partagent des compétences transversales.

Les Îles Sous-le-Vent se composent de 7 communes et 28 communes associées. Les communes de Polynésie française disposent, depuis 2010, d'une véritable autonomie de gestion pour exercer leurs compétences. Leur autonomie financière est cependant limitée par la faiblesse de leurs ressources propres. Par conséquent, l'État les accompagne dans l'exercice de leurs compétences.

Les fonctions de l'État sont assurées en Polynésie française par son représentant local, le Haut-commissaire de la République. Service dépendant du Haut-commissariat, la Subdivision administrative des Îles Sous-le-Vent est dédiée à cet espace géographique.

La Subdivision, établie à Raiatea, accompagne les élus municipaux sur le plan technique et juridique et effectue un contrôle de légalité des actes juridiques ainsi qu'un contrôle des budgets et comptes administratifs des communes.

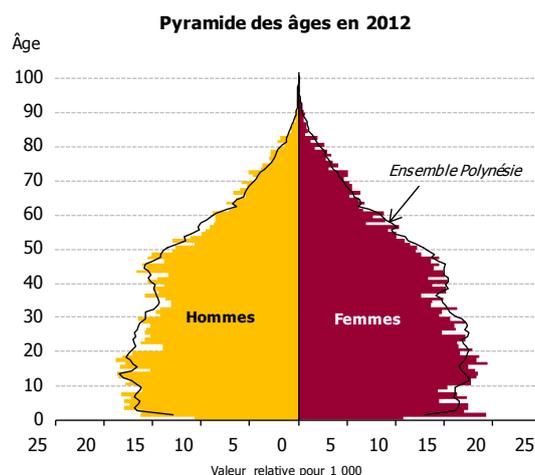
Une croissance ralentie de la population

En 2012, les Îles Sous-le-Vent comptaient 34 500 habitants, soit 13 % de la population polynésienne. Raiatea et Bora Bora sont les îles les plus peuplées de l'archipel, avec respectivement 12 240 et 8 930 habitants.

La croissance de la population ralentit mais demeure supérieure à la moyenne polynésienne, avec une progression annuelle moyenne de 0,8 % entre 2007 et 2012 (contre +0,7 % sur l'ensemble du territoire). Si Bora Bora enregistre toujours la progression la plus dynamique de l'archipel, l'île connaît un ralentissement de sa croissance démographique particulièrement marqué (+1,5 % par an entre 2007 et 2012 contre +3,8 % entre 2002 et 2007).

Le solde naturel de la population (excédent des naissances sur les décès) se maintient (+2 050 personnes en cinq ans). Le taux de fécondité s'élève à 2,2 enfants par femme.

La population est plus âgée que la moyenne polynésienne : du fait de l'allongement de la durée de vie, l'âge moyen progresse de 1,5 an en cinq ans pour s'établir à 31,4 ans. La population est plus jeune à Bora Bora et plus âgée à Uturoa, sur l'île de Raiatea.



Source : ISPF, Recensement 2012

Un solde migratoire déficitaire

Le ralentissement de la croissance démographique est essentiellement dû à un important déficit migratoire causé par des départs hors de Polynésie française.

Même si les Îles Sous-le-Vent ont attiré 1 073 immigrants extérieurs à la Polynésie française entre 2007 et 2012, le solde migratoire reste déficitaire de 650 personnes (soit 130 départs nets par an) en raison d'un nombre de départs plus important.

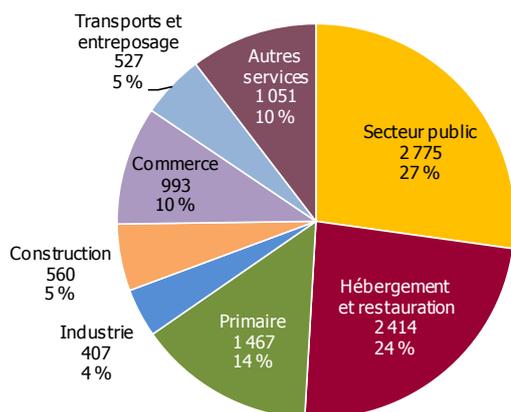
Indicateurs démographiques	Îles Sous-le-Vent	Polynésie française
Population (en milliers, en 2012)	34,6	270,5*
Part des moins de 20 ans (% , 2012)	34,1	33,0
Part des 20-59 ans (% , 2012)	54,7	56,9
Part des 60 ans et plus (% , 2012)	11,2	10,1
Densité de population (hab./km ² , 2012)	87,5	71
Croissance annuelle moy. (% , 2007-2012)	0,8	0,7

* au 1^{er} janvier 2014

Source : ISPF, Recensements de la population

Un marché du travail porté par les services publics et par le tourisme

Actifs ayant un emploi dans les Îles Sous-le-Vent par secteur d'activité



Source : ISPF, Recensement de la population 2012

La population active représente 13 630 personnes aux Îles Sous-le-Vent en 2012. En dépit d'un taux d'activité particulièrement élevé à Bora Bora (65 %), la part des actifs dans la population de plus de 15 ans de l'archipel est la plus faible de Polynésie française (53 % contre 56 % en moyenne sur l'ensemble du territoire).

Le nombre d'actifs occupés s'élève à 10 200, parmi lesquels on compte 7 200 salariés, dont un tiers travaille dans le secteur public. Ainsi, malgré une contraction de ses effectifs de 230 personnes en cinq ans, le secteur public emploie encore près d'un quart des actifs occupés.

À Bora Bora en revanche, où l'hôtellerie-restauration emploie la moitié des travailleurs, le poids du service public chute à 11 %. Dans l'ensemble, le secteur de l'hébergement et de la restauration emploie un quart des actifs occupés de l'archipel.

Au total, les activités tertiaires génèrent deux tiers des emplois et le secteur primaire 14 %. Dans l'archipel, 1 000 emplois ont été supprimés entre 2007 et 2012, notamment dans la construction, l'industrie et l'hôtellerie-restauration, particulièrement touchés par la crise.

Un taux de chômage en forte progression

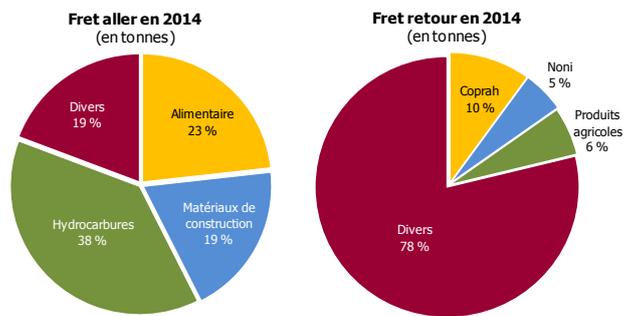
Le taux de chômage des Îles Sous-le-Vent, qui s'élève à 25 % de la population active de l'archipel, est supérieur de 3 points à la moyenne polynésienne (22 %). Alors qu'il atteignait 11 % en 2007, soit un niveau comparable à la moyenne du territoire, ce taux a plus que doublé en cinq ans. Les taux de chômage varient fortement entre les îles : il est notamment élevé à Huahine (33 %) tandis que les îles de Maupiti et de Bora Bora comptent respectivement 19 % et 20 % de chômeurs.

Au total, 3 440 personnes se déclarent au chômage dans l'archipel en 2012. Les jeunes sont particulièrement touchés : la moitié des 15-29 ans est au chômage et ils représentent 62 % des chômeurs. L'insertion sur le marché de l'emploi est d'autant plus difficile pour les personnes ne possédant pas de diplôme.

L'importance de la desserte maritime inter-îles

La desserte maritime régulière entre Tahiti et l'archipel est principalement assurée par les navires *Hawaiki Nui*, *Taporo VI* et *Taporo VII* qui effectuent deux à trois rotations par semaine. Les navires de la flottille administrative transportent également personnes et marchandises.

Le fret maritime aller est constitué à 38 % de produits pétroliers, 23 % de produits alimentaires et 19 % de matériaux de construction. Le fret retour permet l'exportation vers Tahiti des productions locales. Avec 1 800 tonnes transportées, le coprah représente 10 % du fret retour tandis que les produits agricoles (noix de coco et fruits) ne pèsent que pour 6 %. Au total, le fret s'est élevé à 132 800 tonnes en 2014 (dont 114 600 tonnes aller et 18 160 tonnes retour).



Source : Direction polynésienne des affaires maritimes

En raison de la proximité des îles de l'archipel et de l'importance des liens qui existent entre elles, la desserte maritime inter-îles est fortement développée. Elle est assurée par les navires *Te Haere Maru IV et V*. Des liaisons entre Tahaa et Raiatea, qui partagent leur lagon, sont assurées deux à trois fois par jour tandis que les liaisons entre les autres îles s'effectuent deux fois par semaine, permettant notamment aux élèves de rentrer chez eux les week-ends.

Le *Maupiti Express II* assure également le transport quotidien des passagers. Toutefois, la société qui exploite cette desserte connaît des difficultés financières depuis 2013, la ligne entre Bora Bora et Maupiti étant déficitaire depuis plusieurs années. Conformément à son plan de redressement, la compagnie a mis fin à cette desserte pour se concentrer sur la liaison entre Bora Bora et Raiatea, assurant notamment le service de transport pour la continuité scolaire. Les tarifs ont également fortement augmenté (entre 35 et 45 %).

La réalisation du schéma directeur des transports interinsulaires en Polynésie française pour la période 2015-2025 est actuellement en cours de rédaction et devrait permettre de définir l'orientation des transports pour la décennie à venir et de préciser les investissements publics et privés nécessaires. L'ADEME et l'AFD participent au financement de ce schéma directeur à hauteur de 25 % chacun.

La connexion Internet demeure inégale mais progresse

Les 9 572 résidences principales recensées aux Îles Sous-le-Vent en 2012 accueillent en moyenne 3,6 occupants, un chiffre proche de la moyenne polynésienne (3,5). On dénombre également 1 126 résidences secondaires dans l'archipel.

Principaux équipements des foyers en 2012 (en % des ménages)	Îles Sous-le-Vent	Polynésie française
Raccordement au réseau électrique général	93	96
Réception de la TNT	80	86
Au moins une voiture	68	77
Ordinateur	42	57
Eau courante présente dans le logement	91	90
Internet	28	43
Le tout-à-l'égout	20	18

Source : ISPF, Recensement de la population 2012

Les foyers de l'archipel sont bien équipés en infrastructures de base (eau, électricité). Le développement d'Internet progresse : +12 points en cinq ans. La connexion Internet à domicile reste en revanche plus rare à Tahaa et Maupiti (18 %). L'installation en 2010 du câble Honotua et d'un deuxième câble interne reliant Tahiti à Bora Bora s'est traduite par l'arrivée du haut débit dans les îles de Huahine, Raiatea et Bora-Bora.

Par ailleurs, deux tiers des foyers possèdent au moins une voiture, mode de transport privilégié dans l'archipel. Près de 30 % des ménages possèdent un bateau à moteur (contre 13 % sur l'ensemble du territoire), ce taux atteignant 59 % à Maupiti.

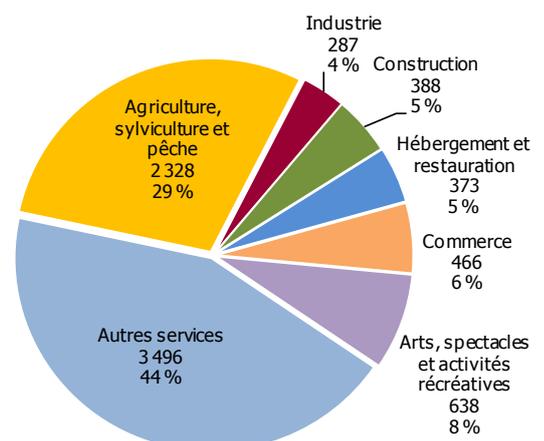
LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Comme sur le reste du territoire, le secteur tertiaire, et en particulier les services non marchands situés sur l'île de Raiatea, occupe une place essentielle dans l'économie de l'archipel. Toutefois, la vie économique des Îles Sous-le-Vent est aussi tournée vers le secteur primaire et le tourisme, dont le dynamisme tient à la réputation internationale de Bora Bora et à des conditions particulièrement favorables aux sports nautiques. Huahine, Maupiti et Tahaa ont quant à elles conservé leurs activités agricoles et traditionnelles.

Au 31 décembre 2014, le nombre d'entreprises recensées aux Îles Sous-le-Vent s'établit à 7 976, dont 29 % dans le secteur primaire, 8 % dans les activités récréatives et 6 % dans le commerce. L'hôtellerie-restauration (5 %) compte 373 entreprises.

La Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) a par ailleurs répertorié 934 entreprises artisanales dans l'archipel en 2014, soit 23 de plus qu'en 2013. Ces entreprises représentent 11 % du tissu artisanal polynésien. Elles se répartissent dans le secteur du bâtiment (28 %), la mécanique et l'électricité (14 %) et l'alimentation (11 %).

Nombre d'entreprises actives par secteur dans les Îles Sous-le-Vent au 31 décembre 2014



Source : ISPF, Répertoire territorial des entreprises

Deuxième région agricole de Polynésie française

Deuxième région de production agricole de Polynésie française, après les Îles du Vent, l'archipel des Îles Sous-le-Vent concentre le plus grand nombre d'exploitations agricoles (1 566) et d'actifs agricoles permanents (3 932) du territoire.

L'agriculture y est toutefois encore peu structurée, ce qui ne permet pas toujours un approvisionnement efficace des structures hôtelières de l'archipel.

La production agricole commercialisée (5 810 tonnes, soit 1,1 milliard de F CFP en 2013) est constituée à 70 % de fruits et du coprah.

Les fruits, tels que la pastèque et le melon, constituent la première production agricole de l'archipel et 27 % du volume de fruits commercialisés en Polynésie française.

Principales productions agricoles des îles Sous-le-Vent en 2013	Volume (tonnes)	Valeur (en millions de F CFP)	Part dans la production de l'archipel	Part dans la production polynésienne
Fruits	2 074	315	36 %	27 %
<i>dont pastèques</i>	708	128	12 %	73 %
<i>dont melons</i>	440	79	8 %	78 %
Coprah	1 961	271	34 %	20 %
Noni	904	50	16 %	52 %
Vanille	24	67	0 %	85 %
Total	5 810	1 052	100 %	20 %

Source : SDR, Bulletin de statistiques agricoles 2013

Cultivés à Huahine et, dans une moindre mesure, à Maupiti, ces fruits ont représenté des productions commercialisées de respectivement 708 et 440 tonnes en 2013, en forte baisse par rapport à 2012 (-29 % et -13 %), les producteurs de Maupiti ayant été confrontés à des problèmes de transport maritime restreignant leurs débouchés commerciaux. Ces fruits alimentent les établissements hôteliers de l'archipel mais trouvent également des débouchés sur Tahiti.

Après une année exceptionnelle de 2 412 tonnes en 2012, la récolte de coprah diminue de 19 % en 2013 (1 961 tonnes) et progresse légèrement en 2014 (2 062 tonnes).

Le noni ou nono, fruit reconnu pour ses vertus médicinales, est surtout récolté aux îles Sous-le-Vent (52 % des tonnages produits). La filière est peu structurée et ses débouchés mal maîtrisés, tandis que les exportations rencontrent une forte concurrence des prix sur le marché international. En 2013, la production de noni de l'archipel s'élève à 904 tonnes, soit une hausse de 28 % sur un an.

La vanille est le produit réputé de l'agriculture des Îles Sous-le-Vent, et notamment de l'île de Tahaa, avec 90 % des exploitants polynésiens et 93 % de la surface agricole totale de cette plantation. Pour autant, la vanille ne représente que 6 % de la valeur des productions agricoles de l'archipel.

L'élevage est peu développé dans l'archipel, limité par l'absence d'abattoir dans les îles. Le cheptel bovin des Îles Sous-le-Vent est estimé à 1 000 bêtes, réparties principalement sur les îles de Raiatea (450), Huahine (300) et Tahaa (250). En 2013, l'archipel a produit 19 tonnes de viande pour une valeur de 11 millions de F CFP, soit 16 % de la valeur de la production bovine du territoire. Une unité d'abattage pourrait voir le jour à Raiatea en 2016, avec le soutien du projet européen INTEGRE, afin de permettre un meilleur approvisionnement du marché local.

LA VANILLE DE TAHITI, UN PRODUIT DE LUXE CONFRONTÉ À DES DIFFICULTÉS

La vanille de Tahiti est essentiellement cultivée aux Îles Sous-le-Vent (85 % de la production). En 2013, la récolte polynésienne baisse de moitié pour s'établir à 28 tonnes (contre 57 en 2012). Compte tenu des mauvaises conditions climatiques, la production a chuté de nouveau en 2014 et 2015, pour s'établir à 12 tonnes. Elle devrait toutefois augmenter en 2016.

Outre les aléas climatiques, le déclin de la production de vanille tient essentiellement au retard dans le renouvellement des plants. Depuis fin 2013, l'établissement Vanille de Tahiti (EPIC) a donc entrepris une campagne de régénération des ombrières abandonnées à la suite du pic de production de 2009 et de la baisse concomitante des prix. Ces surfaces régénérées entreront en production dès 2016, un plant ne commençant à produire qu'à partir de la troisième année.

Concurrencée par la vanille Bourbon de l'océan Indien et la vanille de synthèse, la vanille polynésienne conserve, grâce à ses qualités gustatives, un positionnement stratégique sur le marché de niche de la haute gastronomie. La vanille de Tahiti est un produit destiné principalement à l'export, le marché local étant estimé à 2 tonnes. Les exportations ont crû de 1,3 % en 2014 (17,7 tonnes), avec en parallèle une hausse de 16,4 % des recettes (368 millions de F CFP), qui ont bénéficié de l'essor des cours mondiaux.

Afin d'assurer la protection juridique du produit, l'établissement Vanille de Tahiti a initié la création d'une appellation d'origine en juin 2014, dont l'extension au niveau national sera demandée en 2016.

Une commercialisation locale des produits de la pêche

L'archipel est situé au sein de la zone de **pêche hauturière** polynésienne, qui est répartie sur environ 40 % de la ZEE du territoire. En effet, l'essentiel de la production des thoniers se réalise au Nord Est et au Sud de Tahiti, dans un rayon de 400 milles marins.

La **pêche côtière** est pratiquée par 88 navires professionnels en 2014 (20 % de la flotte polynésienne). Au total, la production s'élève à 690 tonnes en 2014, soit 20 % de la production polynésienne. Afin d'améliorer les rendements de la pêche et la gestion de l'espace côtier, 16 dispositifs de concentration de poissons (DCP) ont été mis en place dans les années 80 dans l'archipel (respectivement 4 à Bora Bora, Raiatea et Huahine, 3 à Tahaa et 1 à Maupiti).

L'ouverture du marché d'Uturoa en 1946 a permis aux pêcheurs de commercialiser localement une partie des produits de la **pêche lagonaire**, qui était auparavant une activité uniquement de subsistance. En parallèle, les poissons sont également expédiés pour être vendus à Tahiti. L'archipel a exporté 75 tonnes de produits (poissons et bénéitiers) vers Tahiti en 2013, soit 7 % du total des exportations de produits lagunaires des archipels vers Papeete.

L'hôtellerie au cœur de l'activité économique

60 % des touristes ont visité les Îles Sous-le-Vent

en 2014	Touristes		Croisiéristes
	nombre	en %	en %
Bora Bora	101 609	56	22
Huahine	22 454	12	51
Raiatea	22 062	12	53
Total archipel	108 640	60	22
Polynésie française	180 602	100	21

Source : ISPF - Enquête de fréquentation touristique 2014

Note de lecture : en 2014, 56 % des touristes se sont rendus à Bora Bora, dont 22 % dans le cadre d'une croisière.

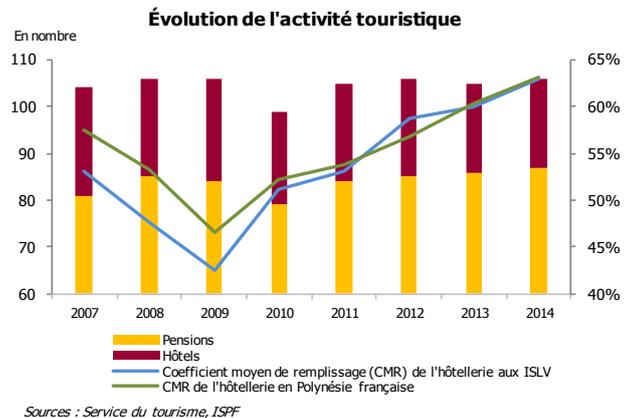
Comme sur le reste du territoire, l'offre hôtelière a dû s'adapter au repli de la fréquentation touristique qu'a connu la Polynésie française depuis 2007 : la capacité d'accueil de l'hôtellerie internationale a diminué de 257 chambres (-20 %) entre 2007 et 2015.

Les indicateurs de gestion, qui s'étaient sensiblement dégradés, s'améliorent en parallèle progressivement depuis 2009 : le coefficient moyen de remplissage (CMR) progresse de 10 points en six ans.

Les pensions de famille constituent une offre d'hébergement complémentaire, voire l'unique possibilité d'accueil à Maupiti. Composée de 87 petites structures familiales, elle représente 27 % de la capacité d'hébergement de l'archipel avec 384 chambres ou bungalows (dont 28 % à Huahine, 26 % à Raiatea, 17 % à Bora Bora, 17 % à Maupiti et 10 % à Tahaa).

Les Îles Sous-le-Vent sont prisées aussi bien des touristes internationaux que des résidents de Polynésie française. Si 56 % des touristes se rendent à Bora Bora, les îles de Huahine et de Raiatea ne sont pas en reste, avec respectivement 12 % des visites. Maupiti, plus isolée et dépourvue d'hôtel, attire en revanche moins de 4 000 touristes par an.

L'offre hôtelière aux Îles Sous-le-Vent s'appuie sur des établissements de luxe d'envergure internationale, concentrés sur l'île de Bora Bora. En 2015, l'archipel compte 19 structures hôtelières représentant 1 050 chambres (38 % de la capacité polynésienne en chambres), dont 79 % sont réparties dans les 11 établissements de Bora Bora.



BORA BORA, VITRINE TOURISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

La présence sur l'île, entre 1942 et 1946, des troupes américaines, qui en font leur base de ravitaillement dans le Pacifique Sud, a joué un rôle déterminant dans l'essor de Bora Bora en tant que destination touristique. La piste d'aéroport construite par les Américains permet l'ouverture d'une liaison Paris-Bora Bora dès 1958. En 1961, le premier hôtel de Bora Bora est ouvert au sud de l'île par trois Américains : il compte 18 bungalows de luxe et accueille régulièrement des stars hollywoodiennes qui contribuent à établir l'image de la destination.

Depuis, le tourisme n'a cessé de se développer sur l'île, autour d'une hôtellerie internationale de luxe et de ses célèbres bungalows sur pilotis. En 2015, le parc hôtelier de Bora Bora est composé de onze établissements (soit 826 chambres), dont huit classés 4 ou 5 étoiles, et est complété par quinze pensions, dont deux classées, offrant 74 chambres supplémentaires. L'hôtellerie de Bora Bora bénéficie de coefficients moyens de remplissage supérieurs, en 2014, de 4 points à la moyenne polynésienne (63 %) et d'indicateurs de gestion nettement plus favorables, avec un revenu par chambre disponible supérieur de 73 %.

En 2014, 56 % des touristes en séjour en Polynésie française se sont rendus à Bora Bora, contre 53 % en 2008. L'île incarne le rêve polynésien et séduit une clientèle majoritairement américaine et 86 % des couples en voyage de noces. Au total, les nuitées des touristes sur Bora Bora représentent également 35 % des nuitées polynésiennes en 2014, devançant Tahiti (33 %) et Moorea (23 %).

La configuration des Îles Sous-le-Vent profite au tourisme nautique

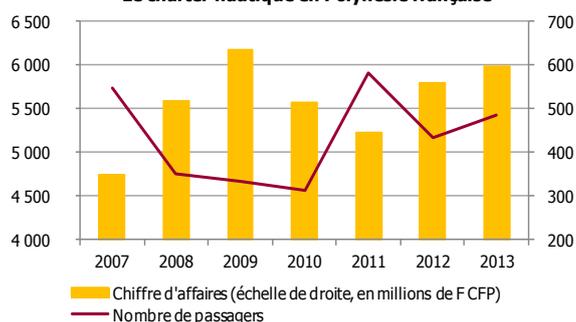
La configuration de l'archipel, caractérisée par la proximité de ses îles permettant une navigation à vue, constitue un atout pour le développement des activités récréatives et touristiques dans ses lagons et ses eaux côtières. La navigation charter et la plaisance complètent une importante activité de croisière.

La croisière aux Îles Sous-le-Vent s'effectue à différentes échelles, des paquebots de passage aux voiliers ou catamarans basés dans ces îles. Le *Paul Gauguin*, l'*Aranui* et le *Windstar* y assurent des escales régulières tandis que les eaux de l'archipel sont également prisées par les navires transpacifiques, compte tenu de la notoriété internationale de Bora Bora.

La majeure partie (95 %) de l'activité polynésienne de charter nautique (location de voiliers) est basée à Raiatea en raison de sa situation privilégiée au centre des Îles Sous-le-Vent et de la présence d'entreprises spécialisées (construction navale, unités de carénage). La flotte est composée d'une soixantaine de navires. La clientèle est essentiellement internationale. Les touristes français en représentent 28 % et les résidents de Polynésie française 14 %. La durée moyenne de séjour des adeptes de la navigation charter est plus longue (18,8 jours dont 10,3 en charter, contre 14,6 en moyenne) et ils dépensent davantage (360 000 F CFP par personne, dont la moitié à terre).

La renommée des Îles Sous-le-Vent est également assurée par la mythique Hawaiki Nui, course de pirogues (va'a) en haute mer et lagon, qui se tient chaque automne depuis 1992 et qui attire des équipages internationaux et 5 000 spectateurs.

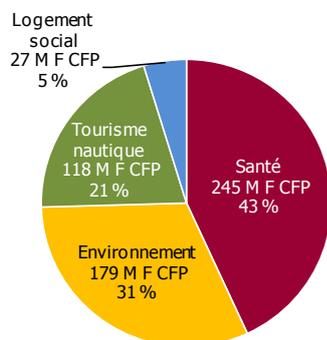
Le charter nautique en Polynésie française



LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

L'État et le Pays cofinancent des investissements visant à soutenir les politiques publiques et les projets structurants au travers de différents outils d'intervention, dont les principaux sont le Contrat de projets (CdP) et le 3^e instrument financier (3IF).

Engagement du Contrat de projets 2008-2014 aux Îles Sous-le-Vent au 31 décembre 2014



Source : Haut-commissariat

Répartition des contributions au FIP aux Îles Sous-le-Vent à fin 2014

en millions de F CFP

	Engagements de l'État		
	Programmés*	Réalisés	Taux d'engagement
Adduction d'eau potable	66	30	45%
Assainissement	188	112	59%
Constructions Scolaires	1 284	996	78%
Déchets	38	37	97%
Études préalables	140	20	14%
Incendie-Secours	82	64	78%
Autres	16	10	64%
Total	1 817	1 271	70%

* Montants déduits des programmations annulées

Source : Haut-commissariat

Le **Contrat de projets** est un accord pluriannuel se déclinant autour de huit volets sectoriels dans lequel l'État et la Polynésie française s'engagent sur la programmation et le financement de projets structurants qu'ils financent à parité. Les engagements accordés aux Îles Sous-le-Vent dans le cadre du Contrat 2008-2014 s'élèvent à 569 millions de F CFP, soit 2 % des 29,5 milliards de F CFP engagés sur l'ensemble du territoire. Rapportés au nombre d'habitants, ces investissements représentent environ 16 500 F CFP par individu dans l'archipel, contre 110 000 F CFP en moyenne en Polynésie française. Aux Îles Sous-le-Vent, la santé (laboratoire et pharmacie d'Uturoa, à Raiatea) et les projets environnementaux représentent 74 % des engagements. Le tourisme nautique (aménagement des sites qui lui sont dédiés) a également bénéficié de 118 millions de F CFP (21 %).

L'État concourt d'autre part aux financements prioritaires de la Polynésie française au travers du **3^e instrument financier (3IF)**. Il s'agit de crédits encadrés par une convention pluriannuelle, avec une participation de l'État de 80 %. Cet instrument prévoit une enveloppe annuelle fixe de 8,6 milliards de F CFP de projets.

Au 1^{er} décembre 2014 et depuis sa mise en place effective, en juillet 2011, 10 % des engagements de l'État (2,4 milliards de F CFP) et 10 % des versements effectués (919 millions de F CFP) se situent aux Îles Sous-le-Vent, où ils financent 46 projets. Quatre grands secteurs économiques sont éligibles à ce dispositif : le routier (57 % des engagements de l'archipel), le maritime (20 %), l'aéroportuaire (14 %) et la défense contre les eaux (9 %).

Contributions au 3^e instrument financier (3IF) à fin 2014

en millions de F CFP	Engagement État*	Consommés
Aéroportuaire	349,1	158,5
Défense contre les eaux	214,3	15,4
Routier	1 368,7	640,5
Maritime	486,0	104,7
Total	2 418,1	919,1

* Le 3IF est financé à 80 % des montants HT par l'État

Source : Haut-commissariat

Le **Fonds intercommunal de péréquation (FIP)**, alimenté par des contributions de la Polynésie française et de l'État, vient compléter le Contrat de projets et finance à hauteur de 1,3 milliard de F CFP des projets de constructions scolaires (71 % du total des montants programmés), d'assainissement ou d'études préalables.

Une protection environnementale pour préserver l'attrait touristique

Bora Bora s'est rapidement engagée dans la protection de son patrimoine environnemental, pilier essentiel de sa renommée touristique, sous l'impulsion du Contrat de développement 2000-2003. Dès 2006, l'île a ainsi été la première commune de Polynésie française à posséder non seulement un réseau collectif d'assainissement des eaux usées, mais aussi une unité de recyclage capable de produire et distribuer de l'eau d'arrosage pour économiser l'eau potable. Encore aujourd'hui, Bora Bora est la seule commune hors de Tahiti à fournir, sur l'ensemble de son territoire et en permanence, une eau parfaitement potable. De même, le Centre d'enfouissement technique (CET) de Bora Bora est actuellement le seul en exploitation hors des Îles du Vent.

Le secteur touristique privilégie également les projets respectueux de l'environnement. Depuis 2006, l'hôtel Intercontinental de Bora Bora a recours la technologie SWAC (Sea Water Air Conditioning), qui exploite l'eau de mer, puisée à 5 °C à plus de 900 mètres de profondeur et acheminée par pipeline, pour refroidir le circuit d'eau douce de la climatisation de ses bâtiments.

Les autres communes de l'archipel se rapprochent progressivement de leurs obligations en matière d'assainissement, de fourniture d'eau potable et de traitement des déchets et ont jusqu'à 2024 pour se mettre en règle. En 2011, le traitement sélectif des déchets a été implanté dans les communes d'Uturoa et de Tumaraa sur l'île de Raiatea et Maupiti.

Le dernier rapport du Centre d'hygiène et de salubrité publique (CHSP) qualifie d'excellente la qualité des eaux de baignade de Raiatea et de Bora Bora en 2013. Par ailleurs, les mesures mises en place par Bora Bora pour préserver la qualité de son lagon lui valent d'être la seule commune de Polynésie française à bénéficier en 2015 du label européen Pavillon bleu, créé en 1985 par la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (FEEE). Depuis 2001, les plages sélectionnées répondent aux critères d'exigence du label en matière de sensibilisation à l'environnement et de gestion des déchets, de l'eau et du site, garantissant ainsi leur propreté et leur sécurité.

PROTECTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Du fait de la concentration de l'activité touristique à Bora Bora et de la pression induite sur l'environnement, des problèmes de dégradation du milieu naturel ont été observés dès les années 80. Si la pollution du lagon due aux eaux usées est aujourd'hui maîtrisée, cet espace fragile requiert une protection. Des plans de gestion de l'espace marin (PGEM), dont l'objectif est de concilier développement économique et conservation du milieu en assurant la gestion de l'espace tant au point de vue de l'exploitation des ressources que des activités humaines, sont en projet à Bora Bora et Tahaa.

Si le patrimoine naturel de l'archipel est exceptionnel, son patrimoine culturel est également notable. Le marae (vestiges d'un ancien lieu de culte) de Taputapuātea, situé sur l'île de Raiatea, est le site le plus vaste et le plus sacré de toute la Polynésie française. Un dossier a été présenté fin juin 2015 à la Commission des biens français en vue d'une labellisation par l'Unesco, dès janvier 2016, du marae dans la catégorie Paysages culturels uniques afin d'accroître sa notoriété à l'international.

Des infrastructures publiques concentrées sur l'île de Raiatea

Raiatea, centre administratif des Îles Sous-le-Vent, est équipée d'un hôpital de 53 lits, soit le deuxième établissement de Polynésie française en taille. Un nouveau schéma d'organisation sanitaire (SOS) va être établi pour les cinq ans à venir (2015-2020) afin de déterminer la politique de santé de cette structure de proximité. Les autres îles de l'archipel sont équipées de petits centres médicaux et d'infirmeries.

Raiatea est la seule île en dehors de Tahiti à être dotée d'un lycée public d'enseignement général et d'un lycée d'enseignement professionnel. Elle dispose également de deux structures privées (un collège-lycée général et un lycée professionnel). De ce fait, la plupart des élèves des îles avoisinantes viennent y poursuivre leurs études secondaires, d'où l'importance du transport inter-îles. À la rentrée 2014, 4 950 élèves étaient inscrits en enseignement primaire (dont 200 en CJA), 2 500 au collège, 660 en lycée d'enseignement général et technique (LEGT) et autant en lycée professionnel. En revanche, les formations post-bac sont limitées (56 étudiants en BTS). Par ailleurs, 8 % des effectifs étudiants de l'Université de Polynésie française (UPH) de Tahiti proviennent des Îles Sous-le-Vent (contre 81 % venant de Tahiti).

D'après le recensement de 2012, la population âgée de 15 ans ou plus est de plus en plus diplômée (60 % contre 40 % en 1988) et 17 % des habitants possèdent un diplôme supérieur ou équivalent au baccalauréat (contre 31 % aux Îles du Vent). Il existe en revanche des disparités fortes entre les îles, en fonction de l'accessibilité des lieux d'enseignement (27 % de bacheliers dans la commune d'Uturoa sur l'île de Raiatea contre 9 % à Maupiti).

Un important recours à l'emprunt pour les investissements communaux

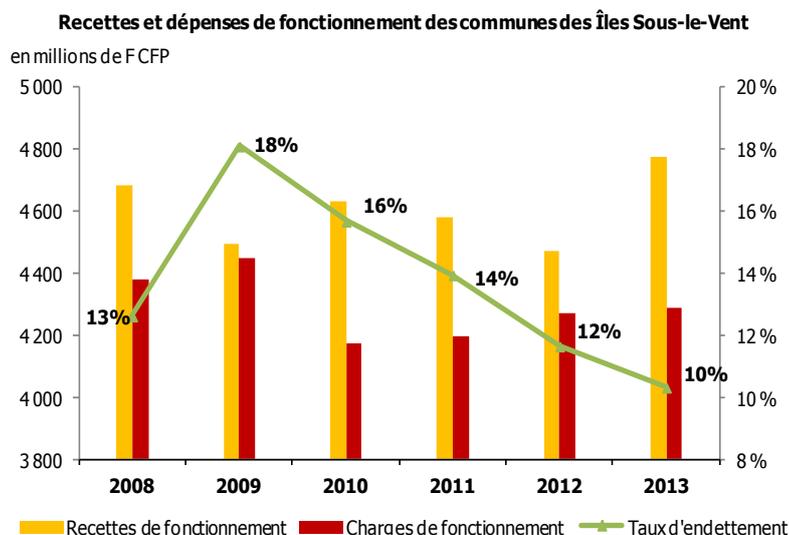
Comme sur le reste du territoire, une part significative des ressources des communes des Îles Sous-le-Vent provient des transferts de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et du Fonds intercommunal de péréquation (FIP), qui représentent respectivement 22 % et 32 % des recettes de fonctionnement en 2013.

Après un repli en 2012, les recettes de fonctionnement des communes des Îles Sous-le-Vent connaissent une nette augmentation en 2013 (4,8 milliards de F CFP, soit +7 %), tandis que les dépenses restent stables (4,3 milliards de F CFP, soit +0,4 %).

Les communes de l'archipel retrouvent ainsi des marges de manœuvre significatives et présentent un taux d'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses) de 10 % en 2013, soit le double de celui de 2012, un niveau supérieur aux autres communes de Polynésie française.

À la faveur de ces marges de manœuvre retrouvées, et dans un contexte pré-électoral, le montant des investissements progresse en 2013 et s'établit à 1,1 milliard de F CFP (+43 %), alors même que le taux de subventionnement des investissements est en baisse sur la même période, en lien avec les difficultés d'exécution du Contrat de projets 2008-2012. Les investissements des communes ont ainsi été subventionnés à hauteur de 64 % en 2013, contre 113 % l'année précédente. En moyenne, les communes de l'archipel ont dépensé 25 200 F CFP par habitant pour leurs équipements en 2013.

À l'instar de la majorité des communes polynésiennes, les Îles Sous-le-Vent ont un recours mesuré à l'emprunt, et privilégient le financement de leurs opérations d'équipement par des ressources propres. Le taux d'endettement, bien que supérieur à la moyenne observée pour l'ensemble des communes polynésiennes, reste mesuré (10 % en 2013), et diminue régulièrement depuis cinq ans.



Les trois banques locales sont présentes dans l'archipel

Les trois établissements de crédit locaux (la Socredo, la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti) sont présents dans l'archipel, dans toutes les îles hautes ; à l'exception de Maupiti. Cette offre bancaire est complétée dans ces îles par un bureau de l'Office des postes et télécommunication (OPT) qui propose des comptes chèques postaux et les transactions associées (TPE, virements, encaissements de chèque).

En 2014, environ 22 750 comptes sont domiciliés dans l'archipel (11 % du total). Le taux d'équipement bancaire s'établit en moyenne à un guichet pour 2 161 habitants, un taux sensiblement inférieur à la moyenne polynésienne (un guichet pour 1 838 habitants). De même, la densité de DAB-GAB est légèrement inférieure (un automate pour 1 820 habitants contre un pour 1 623 en moyenne).

Indicateurs monétaires et financiers à fin 2014	Îles Sous-	Polynésie
	le-Vent	française
Nombre de comptes bancaires domiciliés	22 749	205 790
Nombre de guichets et distributeurs automatiques (DAB-GAB)	19	167
Nombre d'habitants par automate bancaire	1 820	1 623
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 161	1 838
Nombre d'entreprises ayant un encours auprès des établissements de crédit	588	5 358
Taux de créances douteuses des entreprises (en %)	23,6	18,8

Source : Service central des risques (SCR) ; IEOM

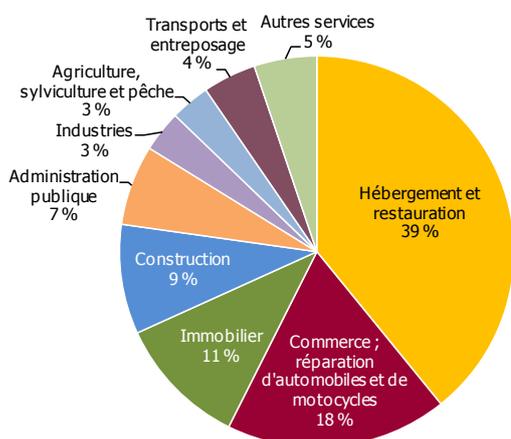
Les banques financent le secteur touristique

À fin décembre 2014, l'encours global des crédits accordés par les banques de la place aux 588 entreprises des Îles Sous-le-Vent recensées par le Service central des risques (SCR) de l'IEOM s'élève à 10,8 milliards de F CFP. Le secteur de l'hébergement-restauration domine (39 % des encours), suivi par le commerce (18 %) et l'immobilier (11 %).

Le taux de créances douteuses des entreprises de l'archipel s'élève à 23,6 %, soit un taux supérieur à la moyenne polynésienne (18,8 %). Cette situation s'explique par un taux de créances douteuses de 20,3 % dans le secteur de l'hébergement-restauration et de 37,8 % dans le secteur de la construction.

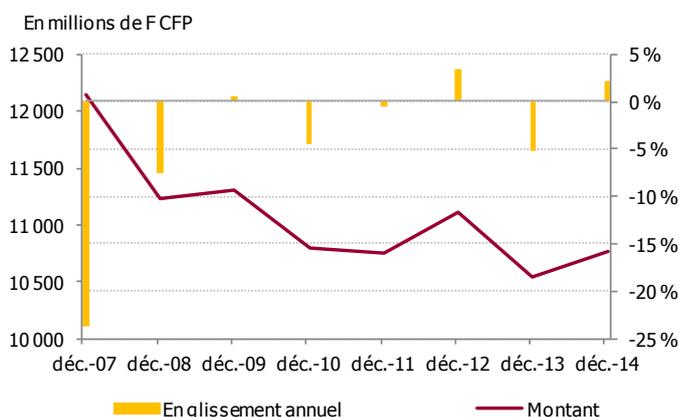
Depuis 2011, l'Association du droit à l'initiative économique (ADIE) est également présente dans l'archipel. Destinée aux micro-entrepreneurs exclus du système bancaire dans le but d'aider à la création d'entreprises, l'association a accordé 437 microcrédits aux Îles Sous-le-Vent, dont 156 en 2014. En termes de répartition géographique, 58 % des entreprises financées se situent à Raiatea et 19 % à Bora Bora. Enfin, 54 % des microcrédits portent sur l'agriculture et 13 % correspondent à des projets dans le secteur de l'hébergement-restauration. Au total, 56 millions de F CFP ont été injectés en 2014 dans l'économie au travers des porteurs de projets présents aux Îles Sous-le-Vent.

Répartition des crédits par secteur d'activité
au 31 décembre 2014



Source : SCR, IEOM

Évolution des crédits aux entreprises



En 2014, les banques ont accordé un volume de nouveaux crédits de 1,5 milliard de F CFP aux entreprises des Îles Sous-le-Vent (hors comptes ordinaires débiteurs), soit 1,4 % de la production des crédits aux entreprises dans l'ensemble de la Polynésie française sur la période. Dans l'archipel, 31 % des crédits ont été octroyés au secteur de la construction, 22 % à l'hébergement-restauration, 13 % au commerce et enfin 11 % au transport.

NB : Les données utilisées dans cette note sont arrêtées au 31 décembre 2014 sauf indication contraire.